



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2023-4-27

PAR Prefecture PÉRIGORD-LIMOUSIN
Commune de communes
02400400752-20230921-2023_4_27-DE
Reçu le 27/09/2023
Département de la
DORDOGNE

Séance du 21 septembre 2023

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Négrondes

Etaient présent(e)s

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
12/09/2023

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, COTTA Solange (suppléante de P. BRUN)

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 30
Pouvoirs : 5

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, COMBEAU Bertrand, CURNARIE Pascal, DOBELLS Michel, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : DESSOLAS Frédéric, COUTURIER Pierre-Yves, PETIOT Tony, BRUN Philippe (remplacé par sa suppléante Solange COTTA), CHIPEAUX Raphaël (pouvoir à B. Lagarde), DUTHEIL Frédéric (pouvoir à I Hyvoz), , DEGLANE Christine (pouvoir à AS Esclavard), MAGNE Muriel (pouvoir à P. Gimenez), SAERENS Grégory (pouvoir à JL Faye),

Mme Françoise DECARPENTRIE est désignée secrétaire de séance

Adhésion au Centre Régional des énergies renouvelables

Considérant :

Le décret n°2019-771 concernant le décret tertiaire,

Le plan climat adopté par la communauté de communes lors du conseil communautaire du 01/04/2021,

Que le bâtiment du siège de la CCPL et le bâtiment de la MSP ont une surface >1000m² et ont donc pour obligation de répondre aux objectifs d'économies d'énergies fixés par le décret tertiaire,

Contexte :

Le Centre Régional des Energies Renouvelable CRER spécialisé dans l'assistance et le conseil dans le domaine des énergies renouvelables propose des études d'opportunité gratuite ainsi que des prestations d'AMO payantes.

Les bâtiments siège de la CCPL et de la MSP pourrait potentiellement recevoir une toiture photovoltaïque.

Des études d'opportunité pourraient être lancées afin d'étudier des scénarios d'autoconsommation collective afin de diminuer notre consommation énergétique et répondre à tout ou partie des objectifs du décret tertiaire.

Afin d'obtenir ces études d'opportunité et d'AMO une adhésion annuelle de 1 000 € au CRER est nécessaire.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Fait à Thiviers, le 22 septembre 2023
Le Président,

Le Président
Michel AUGEIX

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20230921-2023_4_27-DE

Recu le 27/09/2023

Il est proposé d'adhérer au CRER afin de lancer une étude de potentiel photovoltaïque sur le bâtiment siège de la CCPI et une étude de potentiel sur le bâtiment MSP.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le président à signer le bulletin d'adhésion du CRER et tout autre document permettant la mise en œuvre de la présente délibération**
- **La somme sera inscrite au budget.**
- **DECIDE de lancer des études d'opportunités**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 22 septembre 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

